

FORMATION ET CONTROLE DE CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE POUR LA CONDUITE EN SECURITE DES GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VEHICULES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- être capable d'utiliser en sécurité les équipements de manutention embarqués : bras hydrauliques et grues auxiliaires,
- rappeler les règles essentielles d'élingage et de protection individuelle,
- permettre l'habilitation des salariés selon les dispositions en vigueur.

PUBLIC CONCERNE

L'ensemble des personnels de l'entreprise amenés à utiliser ces équipements : chauffeurs, magasiniers, personnels de parc.....

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Décret et arrêté du 02/12/98.

PROGRAMME DE FORMATION

1. Les différents types de matériel utilisés dans l'entreprise et leur technologie
2. Législation particulière
3. Utilisation des engins
 - préparation des opérations,
 - calage du véhicule,
 - exercices à vide,
 - exercice en charge : prise et dépose de charges,
 - reprise du balancement,
 - équipements complémentaires et de préhension.
4. Les règles d'élingage liées à l'utilisation des engins
 - vocabulaire spécifique,
 - centre de gravité, angle d'élingage 2 brins, 4 brins,
 - « coefficient de majoration de sécurité » en fonction de l'angle d'élingage.

5. Utilisation des engins de sécurité

- protections individuelles : casques, gants, chaussures...
- précaution par rapport à l'environnement,
- respect des abaques de charges,
- entretien et maintenance du matériel.

DOCUMENT REMIS AUX PARTICIPANTS

"Aide mémoire" à la conduite des G.A.C. (Grues Auxiliaires de Chargement)

VALIDATION

Au regard des résultats des épreuves pratiques et théoriques, nous délivrons les "**Attestations de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire pour la conduite en sécurité des grues auxiliaires de Chargement**" qui devront être visés chaque année par votre médecin du travail. Nous vous joignons également une "autorisation de conduite" pour chaque stagiaire, qu'il appartient à l'entreprise de remplir après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

REACTUALISATION

L'attestation de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire est valable cinq ans. Le conducteur de grue auxiliaire de chargement doit réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation au moins tous les cinq ans (si le conducteur est impliqué dans un accident avec arrêt, il est conseillé, en fonction des circonstances de l'accident, de réactualiser ses connaissances et de lui faire repasser le test d'évaluation complet).

Tous les stagiaires sont enregistrés dans notre échancier et nous avertissons les employeurs en temps voulu lorsque nous les connaissons.

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

Une salle pour la formation théorique et "les conditions normales" d'utilisation de la ou des grues auxiliaires embarquées pour la pratique.

EQUIPEMENT DES STAGIAIRES

Casque, gants et chaussures de sécurité.